



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
de la Haute-Vienne

Service Jeunesse, Sports et Vie Associative

Dossier suivi par Alexandre MALEYRIE
05 19 76 12 18
07 78 86 35 01
alexandre.maleyrie@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le 20 mars 2020

Mesdames, Messieurs les présidents
d'associations

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Tous les Françaises et Français – majeurs, de moins de 70 ans – seront appelés à se mobiliser sur les missions pour la continuité de la nation. Les réservistes civiques, mais aussi les volontaires ou anciens volontaires du Service civique, comme les bénévoles réguliers d'associations ne pouvant poursuivre leur activité en raison du confinement, seront particulièrement mobilisés sur les missions prioritaires pour répondre à ces enjeux.

L'urgence sanitaire et les conséquences du confinement peuvent avoir des impacts négatifs, voire dramatiques, pour les Français les plus vulnérables. Par ailleurs, il est essentiel d'épauler les agents publics engagés sur le front du COVID-19.

Il est notamment nécessaire de pallier le retrait des bénévoles âgés qui contribuaient largement au bon fonctionnement de l'aide sociale et alimentaire d'urgence, pour des raisons de sécurité sanitaire évidente. Sans un remplacement rapide par des bénévoles ou volontaires plus jeunes, des activités essentielles ne pourront se poursuivre.

Nous ne pouvons pas permettre qu'une crise sociale s'ajoute à la crise sanitaire.

Il est également important de pouvoir assurer la garde d'enfants des personnels soignants comme de relayer les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance.

5 missions prioritaires ont été identifiées :

- aide alimentaire ;
- aide d'urgence aux personnes : aide aux repas pour les personnes démunies ;
- garde d'enfants ;
- liens aux personnes fragiles isolées ;
- solidarité de proximité : ex : faire les courses pour les voisins les plus fragiles.

Le gouvernement a décidé de lancer une plateforme d'engagement qui va centraliser les besoins des organismes d'intérêt général (associations, collectivités

39, avenue de la Libération – CS33918 – 87039 LIMOGES CEDEX 1

Tél. : 05 19 76 12 00 – Fax : 05 19 76 12 31

Courriel : ddcsp@haute-vienne.gouv.fr - Site internet : www.haute-vienne.gouv.fr

Accueil physique uniquement sur rendez-vous

Permanence téléphonique, dont celle réservée aux consommateurs : lundi et mercredi de 14 h à 16 h 30 et vendredi de 14 h à 16 h

territoriales, administrations, établissements publics...), et la volonté d'engagement de nos concitoyens.

En Haute-Vienne, Mélanie BERNADAC est la correspondante identifiée. Elle pourra vous assister pour la mise en ligne à la fois des offres de missions et des offres de services. Voici ses coordonnées : melanie.bernadac@haute-vienne.gouv.fr ou au 05 19 76 12 28.

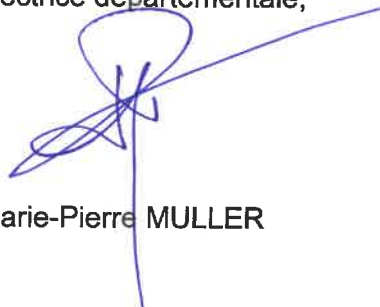
Sans plus attendre, je vous propose de réfléchir aux missions que vous pourriez proposer, aux nombres de volontaires que vous pourriez accueillir mais aussi à ceux que vous pouvez mobiliser dans votre organisme pour s'investir sur d'autres missions. Les jeunes en service civique, dont les missions sont interrompues, sont les premiers concernés.

Je vous communiquerai les références de la plateforme dès qu'elle sera active, avec le mode opératoire, la semaine prochaine.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La directrice départementale,



Marie-Pierre MULLER